

AMELIOREZ VOTRE HABITAT, LA CASA VOUS AIDE

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous occupez ou louez, et sur lequel vous envisagez de réaliser des travaux ? N'hésitez plus, grâce au Programme Intercommunal d'Amélioration Durable de l'Habitat mis en place par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis sur la commune de Gourdon, vous pouvez bénéficier d'aides financières très intéressantes ainsi que d'une assistance technique et administrative entièrement gratuite.

Dès à présent, réalisez des travaux de mise aux normes de votre logement ou de votre immeuble, des travaux d'économie d'énergie vous permettant de réduire vos charges ou encore des travaux d'adaptation à votre handicap ou vieillissement

LA CASA, avec ses partenaires (l'Anah, la Région Provence Alpes Côte d'Azur), VOUS AIDE !



UNE ASSISTANCE COMPLETE ET DES CONSEILS GRATUITS ET PERSONNALISES

Un diagnostic technique de votre logement (mise aux normes, évaluation énergétique, adaptation), des avantages fiscaux, une assistance dans la recherche de solutions de financements complémentaires, ... autant d'aides et de services auxquels vous pouvez prétendre.

Attention, pour bénéficier des aides, les travaux (réalisés par des professionnels), ne doivent pas démarrer avant le dépôt du dossier.

DES AIDES FINANCIERES DIRECTES
Jusqu'à 80% de votre coût de travaux TTC financé !

Pour vous conseiller et vous accompagner dans votre projet d'amélioration, l'équipe d'animation de Citémétrie / Api Provence / Semival est à votre disposition et se déplace gratuitement chez vous

Renseignez vous

- en appelant la CASA au 04.89.87.71.18 (Lundi, Mardi et Jeudi de 9h à 12h30)
- en vous rendant à l'accueil de votre mairie



2016

N° 9



Appel à projet – Regard sur mon village

Sur une idée originale de l'association du Pôle Touristique de Grasse, les villes du Pôle Touristique lancent un appel à projet afin de sélectionner des photographes qui exposeront leur travail dans les villes qui participent au projet. Les photographies seront présentées sous la forme d'une exposition collective ou individuelle en fonction du site et qui se tiendra sur plusieurs sites avec deux journées phares les 9 et/ou 10 juillet 2016 dans un premier temps. D'autres expositions pourront voir le jour durant l'année 2016. Ce projet d'exposition se déroule en deux étapes.

Etape 1 : présélection des photographes

Pour participer, il vous suffit de soumettre une série de trois photographies sur le thème « Regard sur mon village par saison », via le formulaire ci-joint ou disponible sur www.gourdon06.fr. N'hésitez pas à accompagner votre série d'un commentaire ainsi que de l'adresse de votre site web afin de pouvoir découvrir pleinement votre univers photographique. La présélection des photographes se déroule entre le 1 juin et le 1er juillet.

Le formulaire est à adresser à e.herrera@mairie-gourdon06.fr au plus tard le 31 mai 2016.

Etape 2 : organisation du concours

Les photographies présentées au format 18 x 24 – sous verre sans cadre, seront exposées au cours de ces journées. Le concours démarrera le 9 juillet et se terminera le 30 août à partir des photographies exposées dans les différentes villes participantes.

Le jury est constitué de membres du Pôle Touristique (institutionnels et office de tourisme) et de professionnels de la photographie. Le jury se prononcera la première semaine de septembre, le prix sera attribué courant septembre.

Le pôle touristique communiquera sur l'ensemble des lieux d'exposition au travers de son guide de la route des arts édition 2016 et nous reprendrons également toutes les informations sur notre site ainsi que sur facebook.

Chers amis, quelques mots sur le Parc Naturel Régional, ses missions principales et son objectif. L'aventure des Parcs commence dans les années 60. Monsieur Henri Beaugé-Bérudé, chargé du projet, souhaite en créant les Parcs Naturels trouver un moyen pour dynamiser le monde rural. Et c'est en 2012 que le Parc Naturel des Préalpes d'Azur est créé.

Les missions de notre parc sont identifiées dans la charte: protéger les paysages, le patrimoine naturel et culturel; concourir à l'aménagement du territoire; aider au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie; contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public et réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités et pour finir participer à des programmes de recherche.

Gardons à l'esprit que l'objectif principal demeure la dynamisation des activités locales, basée sur la préservation et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Je peux vous citer quelques exemples d'actions à finaliser en 2016/2017: la gestion de la forêt et le développement de la filière bois-énergie, l'animation et la mise en œuvre de la charte signalétique, l'aménagement du Col de Vence, la définition de la stratégie d'éducation à l'environnement du Parc, le plan paysage, la transition énergétique. Nous avons également de nouvelles missions telles que l'amélioration de la connaissance du patrimoine naturel, la présence sur le terrain d'ambassadeurs du Parc, le développement des supports de communication ainsi que les divers rendez-vous du Parc.



Les nouveaux produits de la Poste

BORNE TACTILE CONNECTEE A INTERNET

Un nouveau service a été mis en place à l'agence postale de Gourdon permettant au public d'accéder, par une borne tactile connectée à internet, à des informations relatives au Groupe La Poste et ses produits et services, mais aussi aux différents services publics et administrations tels que les impôts, la CAF, Pôle emploi...

CARTE PRO

Depuis quelques mois, les agences postales ont la possibilité de proposer à leurs clients professionnels une carte d'identification pro. Cette carte qui est gratuite, est délivrée suite à l'envoi d'une demande et d'un extrait du kbis.

Vous pouvez demander l'adhésion à la carte pro, carte gratuite Le client bénéficie des services suivants :

- Accès prioritaire au guichet, en bureau de poste, lorsque ce dernier est équipé d'un guichet dédié aux professionnels
- Accès à un Espace Personnel sur le site internet qui permet de gérer et d'actualiser en ligne les informations personnelles et de bénéficier des fonctionnalités disponibles sur son espace, les dites fonctionnalités pouvant évoluer
- Impression directe de la facture aux coordonnées du professionnel et facturation différée
- Conseils personnalisés sur les produits et services dédiés aux professionnels
- Offres privilégiées tout au long de l'année

Fin de la campagne de recensement

La campagne de recensement sur la commune a été clôturée le mardi 20 février, en présence de Madame Sylvie REBBANI, Superviseur des services de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

D'après les premiers résultats on note une baisse de 5% de la population, nous attendons cependant les chiffres exacts et définitifs validés par l'INSEE.

Nous remercions l'ensemble de la population qui a coopéré et qui pour certains d'entre vous ont bien voulu remplir le questionnaire en ligne. Grâce à la persévérance de nos deux agents recenseurs l'ensemble de la population a pu être recensé en 3 semaines.

Passage à la TNT norme MPEG-4

Le gouvernement a annoncé le passage généralisé des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT à la norme MPEG-4 en avril 2016. Cette évolution vous permettra de recevoir la télévision avec une meilleure qualité d'image et plus de chaînes en HD.

Nous savons que certains d'entre vous devront changer leur décodeur avant avril 2016.

COMMENT SAVOIR SI MON DÉCODEUR TNTSAT EST COMPATIBLE ?

Un logo «HD TV» est présent sur la face avant du décodeur. Il existe aussi un test simple pour vérifier la compatibilité. Il suffit de se positionner sur la chaîne TF1 (numéro 1) ou ARTE (numéro 7). Si le logo TF1 HD apparaît en haut à droite de l'écran ou le logo ARTE HD apparaît en haut à gauche, votre décodeur est adapté pour recevoir la nouvelle norme.

QUE DOIS-JE FAIRE SI MON DÉCODEUR N'EST PAS COMPATIBLE ?

C'est très simple. Il suffira de remplacer votre décodeur TNTSAT SD par un décodeur TNTSAT HD pour continuer à recevoir l'ensemble des chaînes de l'offre TNTSAT et profiter de la HD dès aujourd'hui. Aucun autre changement ou réorientation de la parabole ne sera nécessaire.

Nous vous rappelons que le coût de la politique des regroupements des antennes initiée en 2012 qui visait à embellir le village et coïncidait également avec le passage de l'analogique au numérique avait été pris en charge par la municipalité. Nous souhaitons vous informer que le renouvellement de vos décodeurs pour le passage à la norme MPEG-4 sera à votre charge.

**La loi n°2007-309 du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur a défini le cadre général du passage à la télévision tout numérique et ses conditions de mise en œuvre ; elle a en particulier fixé le cadre des mesures d'information et d'accompagnement destinées à s'assurer que tous les téléspectateurs disposent d'un moyen de réception de la télévision numérique au moment de l'extinction de la diffusion en mode analogique.*

Les chenilles processionnaires

Plusieurs communes forestières adhérentes au réseau nous ont alerté concernant l'augmentation massive de foyers de chenilles processionnaires observée sur l'ensemble du département. En effet, de plus en plus d'administrés des communes mais également des professionnels de santé et du tourisme, en lien avec les activités de plein air, font part de leurs interrogations quant au phénomène grandissant et des répercussions constatées.

L'Association des Communes Forestières se mobilise aux côtés des maires et souhaite alerter les services compétents afin de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires par des moyens écologiques.

En cas de problème avec un animal, contactez la Clinique Vétérinaire des Clausonnes
900 route de la Valmasque,
06560 Valbonne
Tél : 04 93 65 40 54

En cas d'ingestion appelez le numéro d'appel d'urgence 112

Urbanisme - Le droit des sols

Depuis le 1er juillet 2015 l'instruction des autorisations d'urbanisme est désormais à la charge des communes. Les permis de construire qui étaient instruits à Grasse par la Direction Départementale de l'équipement ne le sont plus. L'Etat assure uniquement le contrôle de la légalité.

La commune de Gourdon membre de la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA) n'a pas d'agent instructeur spécialisé pour instruire les demandes de permis de construire et a opté pour un accord conventionnel avec la commune de Châteauneuf-de-Grasse.

Rien ne change pour le pétitionnaire qui s'adresse à la mairie de Gourdon pour tout projet de construction ou de travaux. Nous vous conseillons sur le déroulement de la procédure et le caractère complet du dossier.

La Mairie de Gourdon procède à l'enregistrement du dossier, à la délivrance du récépissé, ainsi qu'à l'affichage réglementaire. Elle transmet ensuite la demande au service instructeur de Châteauneuf-de-Grasse qui consultera les différents gestionnaires du réseau et recueillera les avis des partenaires associés.

A la fin du processus d'instruction la mairie de Gourdon notifie la décision au demandeur.

Pour le suivi des dossiers et pour continuer dans notre démarche de dématérialisation des documents administratifs la commune s'est doté d'un logiciel d'instruction R'ADS.

Travaux sur la RD2210 au Pont-du-Loup

Les travaux se déroulent comme prévu. Le chantier avance actuellement de 10 mètres en 8 mètres afin d'éviter tout risque géologique. Il ne reste plus qu'à effectuer 100 mètres à faire pour finaliser la première tranche dite tranche ferme.

Dans la tranchée se trouve les réseaux suivants : eaux usées, eau potable, fibre optique, télécom, moyenne tension et éclairage public. Le réseau d'eau pluviale n'a pas été touché mais consolidé.

Chaque riverain de la RD 2210 a été connecté au tout à l'égout et aux différents réseaux.

